



DÉBAT SUR
L'ÉTAT DE LA WALLONIE
2016
GOUVERNEMENT WALLON

PAUL MAGNETTE
MINISTRE-PRÉSIDENT WALLON



SEUL LE PRONONCÉ ORAL DU 13 AVRIL 2016 FAIT FOI

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Introduction | 1 |
| La philosophie du discours sur l'état de la Wallonie | 1 |
| L'objectif | 1 |
| Le plan | 1 |
| 2. Les indicateurs | 2 |
| 2.1. La production intérieure (PIB) | 2 |
| 2.2 Le chômage et l'emploi | 6 |
| 2.3. Les exportations et investissements étrangers | 10 |
| 2.4. Innovations et investissements | 12 |
| 2.5. Au-delà des indicateurs économiques | 17 |
| 3. Vers une Wallonie toujours plus responsable de son avenir ! | 20 |
| 3.1. Des économies enchevêtrées | 20 |
| 3.2. Les transferts institutionnels de la LSF | 20 |
| 3.3. Les transferts interpersonnels de la sécurité sociale | 22 |
| Conclusion | 26 |

1. Introduction

La philosophie du discours sur l'état de la Wallonie

- ✓ Le discours sur l'état de la Wallonie, c'est un engagement du Gouvernement, devenu un rendez-vous officiel de l'année parlementaire.
- ✓ Ce n'est pas un colloque statistique car, les chiffres, nul mieux qu'un institut indépendant comme l'Iweps ne peut les fournir à la réflexion de tous.
- ✓ C'est **un exercice dynamique d'échange** d'analyses. Voilà pourquoi je préfère parler de **débat** sur l'état de la Wallonie plutôt que de discours, car il n'y a pas, en la matière, de vérité à révéler mais bien des constats à poser et à discuter, ensemble, pour continuer d'y répondre efficacement.

L'objectif

- ✓ Mon objectif sera toujours de fédérer le plus large consensus possible sur le diagnostic voire les grands axes de l'action régionale, par-delà les clivages partisans et idéologiques.
- ✓ C'est l'exercice que nous pratiquons depuis des années avec les partenaires sociaux, dans un climat dont je me félicite et avec des résultats que je pense indéniables (exemple : l'aboutissement de la réforme des primes à l'emploi).

Le plan

Pour nourrir cet échange dans un esprit de parfaite transparence, je procéderai en deux parties :

- 1) Je commencerai par évoquer **les grands indicateurs de référence** : les grands indicateurs économiques « classiques » comme les nouveaux indicateurs qui vont au-delà de cette dimension économique pour compléter la perception de la société. A chaque fois, je me baserai sur les dernières données disponibles. Ce qui me permettra de souligner à la fois nos progrès et nos faiblesses, ainsi que les grandes mesures adoptées pour remédier à celles-ci.
- 2) Je consacrerai ensuite le focus de cette année à la question des « transferts nord-sud », que d'aucuns ramènent périodiquement à l'avant de l'actualité. Le tout, bien entendu, dans une perspective d'avenir, notamment, face à l'échéance de 2025.

2. Les indicateurs

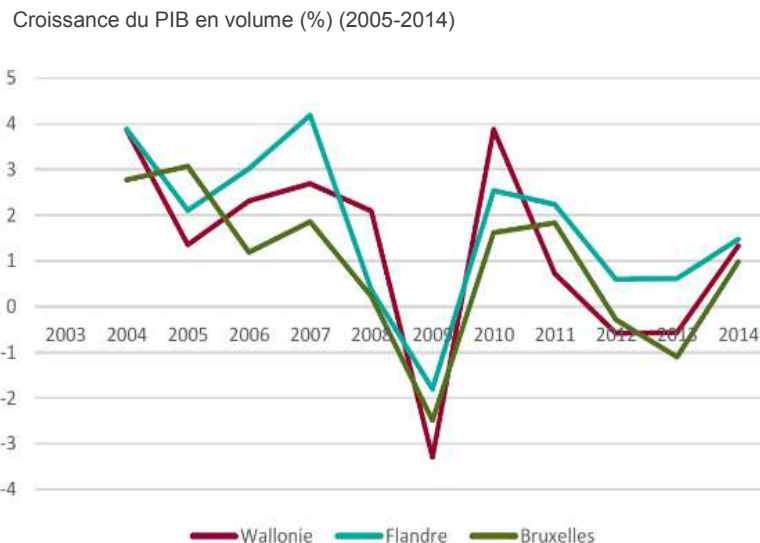
Dès que l'on aborde les indicateurs économiques, la tentation en Belgique **est de comparer systématiquement la Wallonie à la Flandre, qui ont pourtant des histoires et des positions économiques radicalement différentes.**

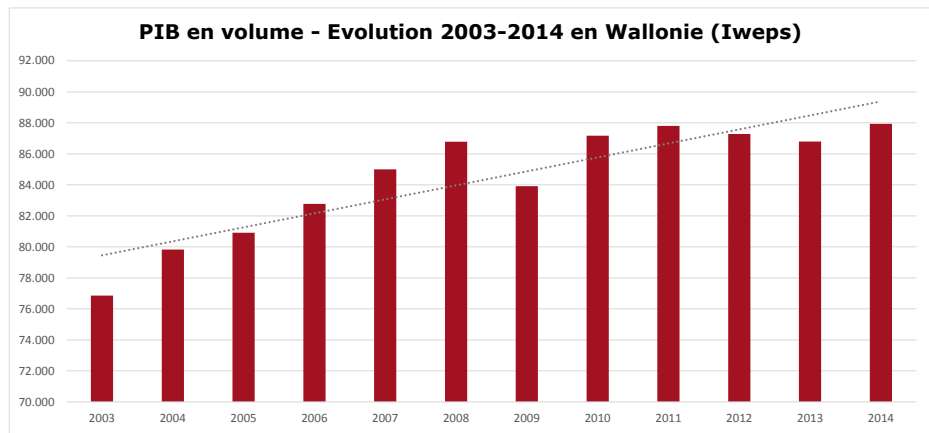
- ✓ La Flandre est aujourd'hui l'une des régions les plus prospères d'Europe, avec un succès économique atypique en Europe.
- ✓ Je m'en réjouis mais il en résulte que comparer systématiquement la Wallonie à la Flandre revient à toujours occulter les avancées wallonnes.
- ✓ Il est dès lors plus pertinent de replacer la Wallonie par rapport aux autres pays européens ; pays par rapport auxquels elle se défend plutôt bien !

Que disent les indicateurs ?

2.1. La production intérieure (PIB)

- ✓ Si l'on garde comme année pivot l'année 2005, soit celle du lancement de la dynamique « Marshall », on note que la croissance du PIB wallon (0,9 % sur la période 2005-2014) est légèrement supérieure à la moyenne de l'Union européenne (0,8 %) mais également supérieure à celle de la zone « euro » (0,6 %).

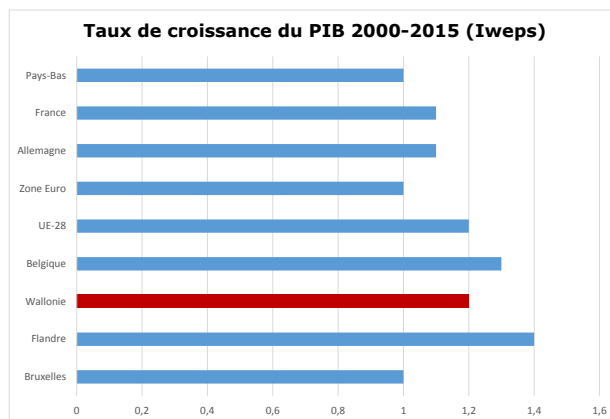




Produit intérieur brut, en euros chaînés - prix de 2010 - millions d'euros

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Bruxelles | 66.125 | 66.912 | 68.154 | 68.307 | 66.605 | 67.682 | 68.922 | 68.722 | 67.965 | 68.631 |
| Flandre | 193.588 | 199.435 | 207.789 | 208.561 | 204.798 | 210.001 | 214.698 | 215.971 | 217.300 | 220.504 |
| Wallonie | 80.907 | 82.776 | 85.005 | 86.781 | 83.917 | 87.172 | 87.800 | 87.286 | 86.791 | 87.941 |
| Belgique | 340.752 | 349.268 | 361.135 | 363.833 | 355.519 | 365.101 | 371.660 | 372.222 | 372.284 | 377.304 |

- ✓ Sur la même période 2005-2014, la perte de croissance engendrée par la crise économique mondiale est quasi identique entre la Flandre et la Wallonie.
- ✓ Ces données mettent en évidence la résistance de l'économie wallonne puisqu'elle surperforme par rapport à la moyenne européenne.
- ✓ La bonne résistance de la Wallonie se confirme également lorsque l'on prend une échelle temporelle plus large puisque, sur la période 2000-2015, la Wallonie fait aussi bien que l'Union européenne (1,2 %), mieux que la zone euro (1 %) et même mieux que l'Allemagne (1,1 %).



Source IWEPS/ICN/BNB

- ✓ Il convient cependant de se montrer prudent car les séries ont été marquées par un changement récent de méthodologie dont les conséquences et les explications sont en train d'être calculées par l'Institut des comptes nationaux, la Banque nationale et l'Iweps.

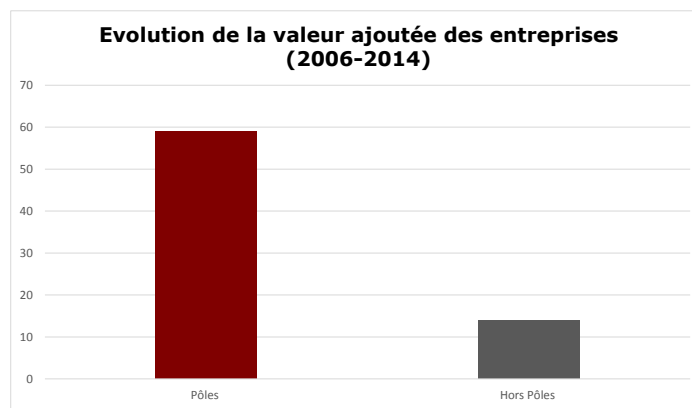
Par ailleurs, lorsqu'on replace la Wallonie parmi les pays de l'Union européenne ou parmi les régions de même importance (selon la hiérarchie statistique Nuts1), notre Région figure pratiquement à la médiane des 28. Cependant, comme le mentionne l'Iweps, compte tenu de différences de taille et de concentration spatiale de l'activité au sein de ces pays, classer la Wallonie parmi des Etats peut être trompeur. La positionner au sein de l'ensemble de régions européennes apporte davantage de nuances.

En ce sens, parmi les 98 régions européennes (identifiées au niveau Nuts 1), la Wallonie occupait en 2013 le 54^e rang, faisant ainsi mieux que d'autres régions avec lesquelles nous partageons un passé industriel comparable, je pense particulièrement au Nord-Pas-de-Calais (55^e), le Yorkshire (55^e) ou le Pays de Galles (72^e).

Cette évolution du PIB wallon n'est pas le fait du hasard ni la simple manifestation des tendances internationales. Sans tisser un lien de causalité direct toujours scientifiquement hasardeux entre les politiques appliquées et la croissance du PIB, les actions entreprises par la Wallonie soutiennent cette évolution positive. Ainsi, parmi toutes les mesures mises en œuvre afin de créer plus de richesse sur notre territoire, la politique des pôles de compétitivité est un bel exemple de soutien au développement économique.

Et ce n'est pas une incantation. En une décennie, les pôles de compétitivité, ce sont des résultats très concrets :

- ✓ Depuis leur création, la valeur ajoutée des entreprises qui en sont membres a augmenté de 59 % (3,9 milliards d'euros), soit 45 % de plus que l'évolution de la valeur ajoutée dans les secteurs concernés par les pôles (qui n'est que de 14 %).



Le constat posé ces dernières années se confirme donc : la politique des pôles de compétitivité a réussi à attirer les entreprises les plus dynamiques de Wallonie dans leurs domaines et les pôles ont joué un rôle accélérateur dans leur développement. On voit, en effet, combien les entreprises qui y ont adhéré bénéficient de la dynamique d'innovation, de la mise en réseau et du contact avec les laboratoires universitaires et les centres de recherche.

Parler de l'évolution de la production intérieure n'a de sens que si l'on prend en considération l'ensemble des flux qui sont produits en Wallonie et qui témoignent de la réelle capacité productive wallonne. Si l'on tient compte de ces effets de « débordements », la réalité et la place de la Wallonie dans le paysage économique fédéral apparaissent très différemment. Lorsque l'on intègre ces éléments, on ne parle plus de produit intérieur brut (PIB) mais bien **de revenu régional brut (RRB)**.

C'est une approche courante et, comme le mentionne l'Iweps dans son rapport sur l'économie de la Wallonie, cette façon de « corriger » le PIB par l'ensemble des flux de revenus des résidents, en intégrant notamment les revenus des navetteurs wallons, donne une image plus proche de la réalité économique.

C'est d'autant plus le cas en Wallonie compte tenu du fait qu'elle figure parmi les régions d'Europe les plus exportatrices de main-d'œuvre.

- ✓ Les revenus engrangés par les travailleurs wallons en dehors des frontières régionales (144.000 navetteurs en chiffres nets) dépassent en effet 11 milliards d'euros par an.

Ainsi, en 2012, le RRB par habitant de la Wallonie s'élevait à 82 % du revenu national brut du pays, soit 8 points de pourcentage de plus que son indice de PIB par habitant (74 % du PIB par habitant de Belgique), ce qui fait passer son déficit par rapport à la moyenne européenne de 12 % à... 0 %.

La même opération fait gagner 5 points à la Flandre, son indice passant de 101 à 106.

En revanche, l'attribution des revenus de facteurs de production à leur lieu de résidence fait perdre 49 points à Bruxelles, dont l'indice s'établit, en 2012, à 126 % de la moyenne belge contre 175 % pour le PIB.

2.2 Le chômage et l'emploi

Les interprétations des chiffres du chômage sont difficiles, étant entendu qu'ils sont fonction des changements intervenus dans la réglementation fédérale et des pratiques de recensement des organismes de placement régionaux.

POUR RAPPEL (Iweps)

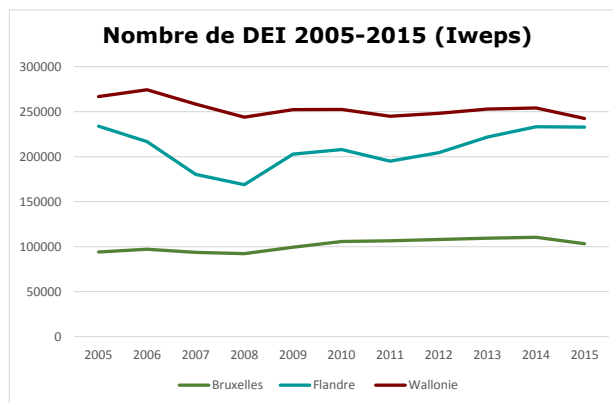
Si on considère la définition du Bureau international du Travail (BIT) qui désigne comme « chômeurs » les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a. sans travail,
- b. disponibles pour travailler,
- c. à la recherche d'un travail,

les critères remplis selon les trois modes de calcul sont les suivants :

- **Chômeurs BIT calculés sur la base de l'Enquête sur les forces de travail**
 - définition du BIT (a, b et c)
- **Demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI)**
 - définition du BIT (a, b et c)
- **Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-de)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au Forem, ADG, Actiris ou VDAB
 - e) indemnisés par l'Onem

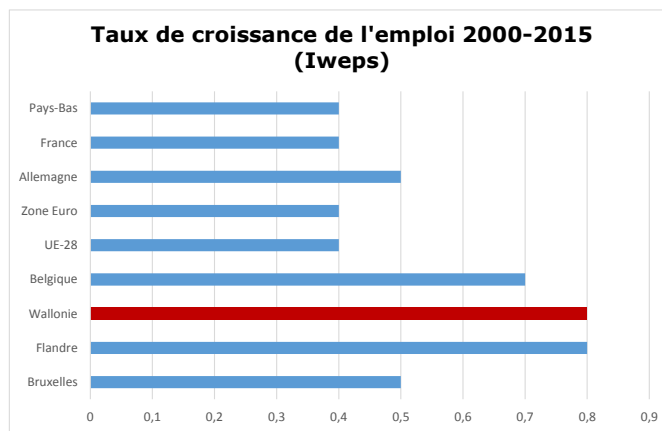
- ✓ Si l'on observe les variations des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), même si en chiffres absolus, le nombre de DEI reste plus important en Wallonie (242 387 contre 232 927 en Flandre), entre 2006 (avant la première crise) et 2015, la courbe s'inverse entre les deux Régions.
- ✓ De 2006 à 2015, le nombre de DEI a DIMINUE de 32 013 unités en Wallonie alors qu'il AUGMENTE de 16 165 unités en Flandre
- ✓ À un an d'écart (soit de février 2015 à février 2016), on constate une diminution de 7 % des DEI en Wallonie et de 3 % en Flandre.



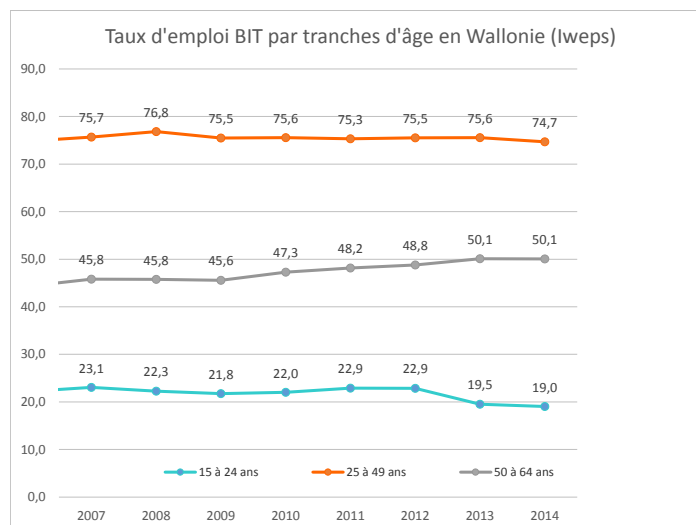
- ✓ Par ailleurs, on constate une diminution constante depuis vingt mois du nombre de DEI en Wallonie. Cela s'explique à la fois par des facteurs macro-économiques et démographiques et par les changements récents de la législation ; ces derniers se traduisant notamment par une augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS. En 2015, ce sont donc, en moyenne, 115.317 personnes qui ont eu droit à ce qu'on appelait le « minimex ». Toutes les Régions sont touchées. Mais c'est en Wallonie que l'on constate la plus forte augmentation (+16,5%).
- ✓ Dans ce contexte, le Plan de lutte contre la pauvreté que le Gouvernement a adopté en septembre prend tout son sens car il met en œuvre une approche intégrée de l'enjeu de la précarité plutôt que de se focaliser sur une dimension spécifique.

À côté de l'évolution du chômage, il est intéressant d'évoquer le taux de croissance de l'emploi intérieur.

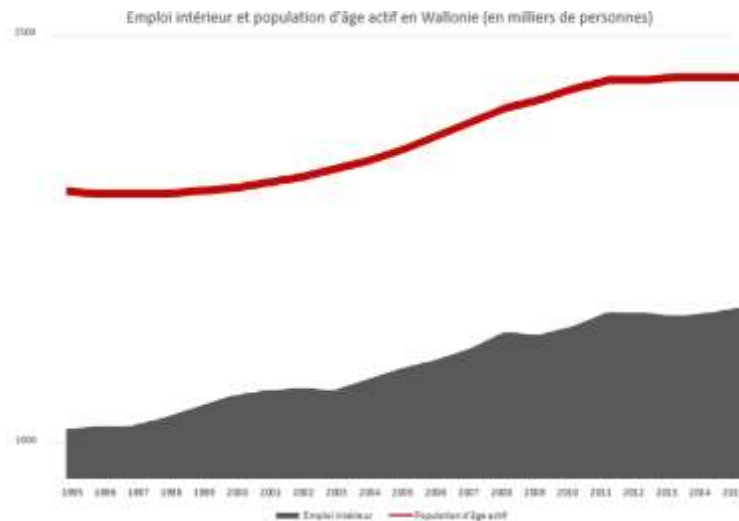
- ✓ Sur la période 2005-2014, en termes de niveau de croissance annuelle la Wallonie fait aussi bien que la Flandre (+0,8 %).
- ✓ Et si l'on compare aux pays voisins, elle fait aussi bien que l'Allemagne (+0,8 %) et beaucoup mieux que la moyenne européenne (+0,3 %) ou celle de la zone euro (+0,2 %).
- ✓ Sur cet élément majeur qu'est la création d'emplois, la Wallonie affiche donc une tendance de long terme encourageante, même si l'on constate un léger tassement, ces dernières années. Et ce, d'autant plus que cette croissance s'affirme en dépit des importantes et douloureuses destructions d'emplois que nous avons connues sur cette période.
- ✓ Ces bons résultats sont encore accentués lorsque l'on prend une échelle temporelle plus longue puisque, sur la période 2000-2015, la Wallonie fait toujours aussi bien que la Flandre (+0,8 %) mais largement mieux que l'Allemagne (+0,5 %) ou l'Union européenne et la zone euro (toutes les deux à 0,4 %).



- ✓ Il importe de comprendre où se situent les faiblesses de l'emploi wallon. Or, si l'on observe l'évolution du taux d'emploi par tranche d'âge, on remarque que si la situation s'est améliorée pour les 50-64 ans, la situation des jeunes (15-24 ans) sur le marché du travail reste notre premier défi.



- ✓ Enfin, la démographie joue également. Notre population en âge de travailler ne cesse d'augmenter... nous imposant de toujours créer d'avantage d'emploi !



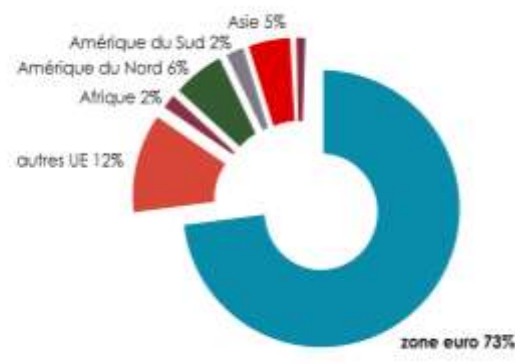
Par ailleurs, pour créer de l'emploi, il faut aussi pouvoir miser sur les secteurs les plus porteurs en Wallonie. C'est tout le sens de la politique des **pôles de compétitivité**... avec des résultats concrets puisque ces entreprises créent de l'emploi plus rapidement que les autres. Depuis le lancement des pôles, on enregistre ainsi une augmentation de 17 % de l'emploi dans leurs entreprises ; soit 16 % de plus que la moyenne des entreprises industrielles.

Nos choix s'inscrivent également dans les axes identifiés par l'Union européenne comme les défis prioritaires qui auront un impact positif sur l'emploi dans les années à venir. Je pense notamment:

- ✓ au numérique, qui devient un des facteurs majeurs de changement dans tous les aspects de la vie et de l'industrie (notamment dans le génie mécanique, l'aéronautique et le spatial) et qui est de plus en plus intégré dans les processus industriels (industrie 4.0) comme dans les produits de plus en plus complexes ;
- ✓ à la santé, avec le défi de maintenir une population vieillissante en bonne santé, autonome et indépendante, de développer des approches diagnostiques et thérapeutiques innovantes pour répondre au mieux aux besoins médicaux tout en garantissant la viabilité des systèmes de soins de santé, ou encore d'améliorer la qualité nutritionnelle ;
- ✓ et au développement durable et singulièrement l'économie circulaire, un modèle qui favorise la création de nouvelles chaînes de valeurs industrielles durables, grâce au mariage de technologies et de disciplines, à la valorisation des flux de matières et d'énergie peu ou pas utilisées ou à l'interconnexion de compétences, de technologies et d'opportunités d'affaires.
- ✓ Enfin, c'est aussi tout le sens de la dynamique Marshall et du Feder, qui trouve également un écho dans le Feader et le PWDR (Plan wallon de développement rural) afin de nous assurer des effets d'entraînement sur l'ensemble du territoire wallon dont on ne soulignera jamais assez combien il est riche de sa double composante, urbaine et rurale, cette dernière offrant des perspectives nouvelles et renouvelées que nous entendons pleinement valoriser.

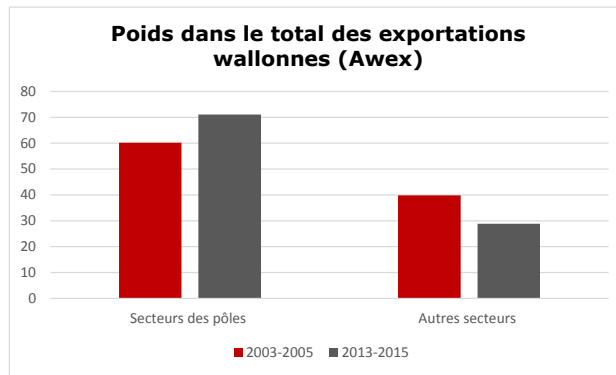
2.3. Les exportations et investissements étrangers

- ✓ En termes d'exportation, nous restons évidemment conscients du déséquilibre historique qui existe entre les Régions. La part wallonne dans le commerce extérieur de la Belgique de biens et de services était de 15,9 % en 2000, elle a progressé graduellement jusqu'en 2009, atteignant un pic plutôt exceptionnel de 17,6 %, puis retombant à 16,4 % en 2012. Selon la prévision de l'Iweps, la part wallonne se stabiliserait de 2013 à 2016, atteignant alors 16,3 %.
- ✓ De même, nous sommes également conscients que les exportations wallonnes sont encore trop orientées vers le marché européen. Selon les données de l'Iweps, 85 % des exportations wallonnes ont toujours ce marché pour destination.
- ✓ Et nos exportations sont aussi trop dépendantes du secteur pharmaceutique (23%).



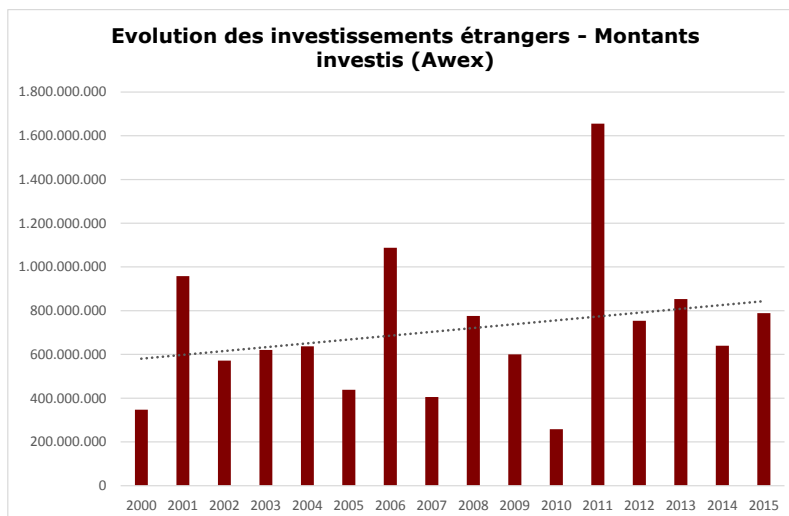
- ✓ Néanmoins, nos résultats sur la période 2005-2015 sont bons, avec un peu plus de 420,5 milliards exportés et une croissance moyenne de 2,8 %.
- ✓ En termes de conjoncture, selon les statistiques les plus récentes de la Banque nationale, le montant des exportations wallonnes s'élève à 19,7 milliards d'euros au cours du premier semestre de 2015, ce qui représente une légère augmentation, de 0,2 %, par rapport aux six premiers mois de 2014. Après une hausse de 3,4 % en 2014, cette maigre progression de nos exportations de janvier à juin 2015 marque donc une baisse de régime du commerce extérieur wallon qui correspond au ralentissement de la croissance enregistré à l'échelle internationale depuis le début de l'année.
- ✓ La comparaison sur une période de vingt ans (1996-2015), qui traduit une évolution structurelle, révèle qu'avec une croissance moyenne de 5,8 % de ses exportations, la Wallonie n'est devancée que par l'Allemagne (+6,3 %) et les Pays-Bas (+6,1 %). Elle se maintient toujours au-dessus des scores de croissance de l'UE15 (+5,3%) au cours de cette période.
- ✓ Sur la période 2013-2015, c'est à nouveau dans les secteurs couverts par les pôles de compétitivité que l'on observe les meilleurs résultats, avec en tête les

secteurs chimique et pharmaceutique (29,6%) ainsi que le génie mécanique (21,8%).



Concernant les investissements étrangers, nous avons toutes les raisons d'être satisfaits :

- ✓ Sur la période 2000-2015, l'Awex recense 11,4 milliards d'euros investis dans l'économie wallonne - soit une moyenne de 712 millions d'investissements par an - et 27 700 emplois directs annoncés par les entreprises, soit une moyenne de 1 731 emplois par an.



- ✓ En termes financiers, les secteurs les plus porteurs sont : la chimie, les technologies de l'information, l'agroalimentaire, les sciences du vivant... tous repris dans nos pôles de compétitivité.
- ✓ L'Awex note, par ailleurs, que le poids relatif de la Wallonie est quatre fois supérieur à son poids économique (PIB) au sein des cinq pays européens qui

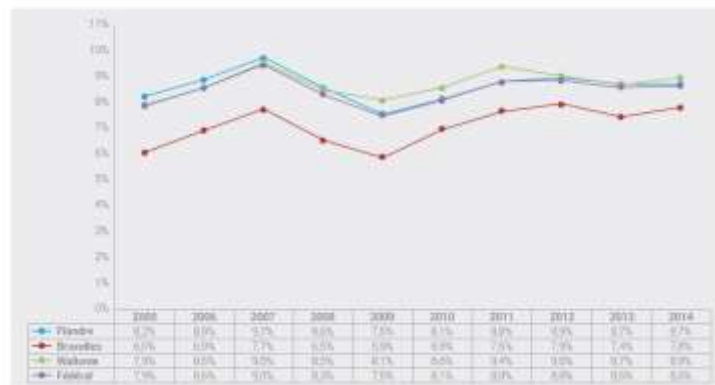
reçoivent le plus d'investisseurs étrangers ; ce qui démontrerait notre attrait particulier sur la scène des investissements.

2.4. Innovations et investissements

Venons-en aux entreprises :

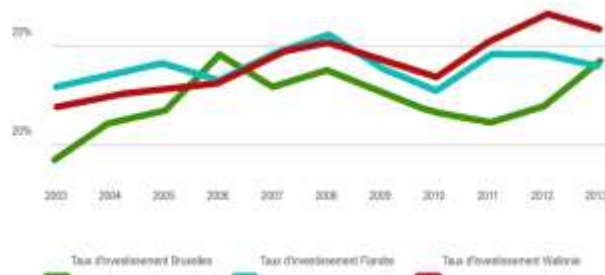
- ✓ Depuis 2005, on constate une augmentation constante du nombre de PME. Et si la Flandre reste largement en tête du classement, on remarque que, sur la période 2005-2014, la croissance de ce nombre est quasi identique entre les deux Régions.
- ✓ Par ailleurs, bien qu'elle n'atteigne pas encore le niveau des années d'avant la crise de 2008, la rentabilité des entreprises remonte clairement... et la Wallonie prend même la tête du classement.

Graphique 5 : Evolution de la rentabilité nette des capitaux propres après impôts des PME selon les régions, 2005-2014 (médiane)



- ✓ En Wallonie, le niveau d'investissement avait rejoint son niveau d'avant la crise dès 2011, une réalité confirmée en 2012, avant toutefois d'enregistrer un repli en 2013. Il n'en demeure pas moins que, sur la période 2003-2013, le taux de croissance annuel moyen de l'investissement a été de 2,4 % contre 1,7 % en Flandre.

Niveau d'investissement des entreprises (Iweps)



- ✓ Autre point positif : les PME empruntent proportionnellement moins qu'avant. Toutefois, les derniers chiffres de Febelfin confirment leurs difficultés pour accéder aux prêts. Alors que la Wallonie représente près de 24 % du PIB, elle ne recueille que 20 % du volume du crédit aux entreprises, soit un cinquième de moins que son poids économique.
- ✓ Autre signe encourageant, en février, on constate un recul des faillites de 13,35 % par rapport à février 2015 alors que la Flandre n'enregistre qu'une stabilisation (-0,6%).

Mais, si la situation des PME s'améliore, il n'en demeure pas moins que **la Wallonie ne profite pas assez de la richesse qu'elle produit sur son territoire.**

- ✓ 55 % de la consommation intermédiaire¹ des entreprises wallonnes sont importés ; soit plus de 44 milliards d'euros, dont plus de 20 milliards en provenance des autres Régions (12 milliards de Flandre et 8 milliards de Bruxelles).
- ✓ 40 % de la consommation des ménages sont importés. Les importations internationales représentent plus de 9 milliards d'euros, celles en provenance de Bruxelles 6 milliards et celles en provenance de Flandre, 5,5 milliards.
- ✓ Globalement, les exportations interrégionales de la Wallonie sont nettement inférieures à ses importations, la Wallonie accusant un déficit interrégional de 16 milliards (18 % du PIB).

Connaître cette réalité wallonne permet aussi de relativiser la vision manichéenne qui oppose parfois la Wallonie et la Flandre...

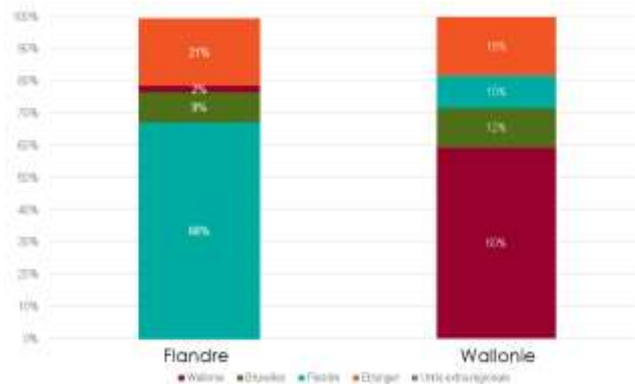
- ✓ C'est la réalité économique. En moyenne, 100 euros investi :
 - En Wallonie auront un impact cumulé sur la production wallonne de +31 et par effet de débordement produira un effet de +36... en Flandre
 - En Flandre auront un impact cumulé sur la production flamande de +47 et ne produira un effet de seulement +9 en Wallonie !

¹ Les consommations intermédiaires (CI) sont l'ensemble des biens et services, qui sont détruits ou transformés lors du processus de production ou incorporés au produit.

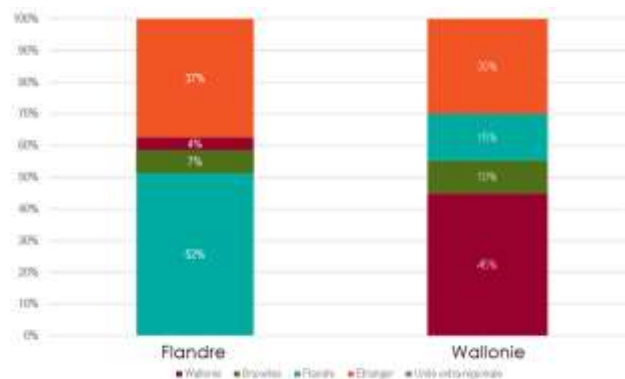
RIO 2010 : effets cumulés d'un choc de demande adressé à la production intérieure de chaque région

| | | Région du choc initial (de 100 unités) | | |
|--------------------------------|-----------|---|---------|----------|
| | | Bruxelles | Flandre | Wallonie |
| Effet cumulé sur la production | Bruxelles | 129 | 19 | 24 |
| | Flandre | 44 | 147 | 36 |
| | Wallonie | 14 | 9 | 131 |

Consommations privées



Consommations intermédiaires



Concrètement, cela signifie que :

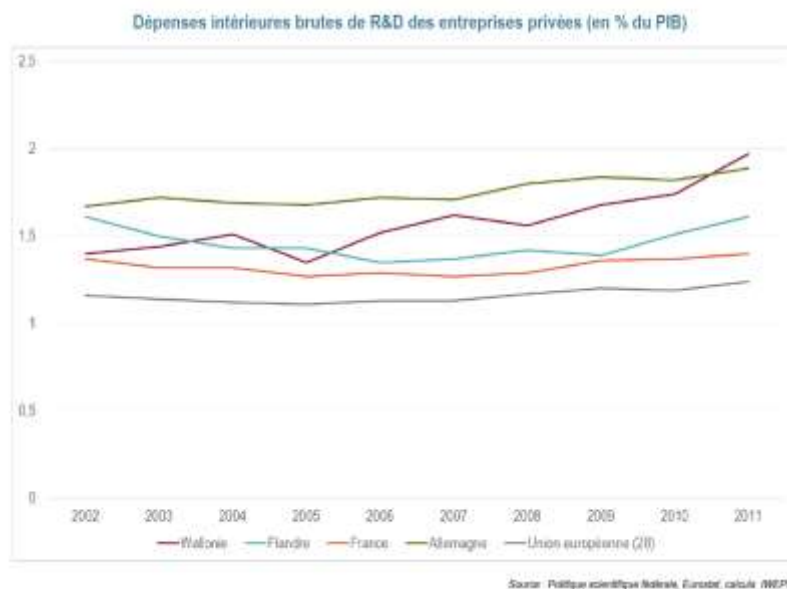
- 60% des dépenses privées en Wallonie vise à l'achat de biens et services produits en Wallonie, alors qu'en Flandre ce taux est de 68%. Cette différence de 8%, c'est en réalité un peu moins de 2,5 milliards produits en Wallonie qui s'échappent de notre territoire.

- En ce qui concerne les dépenses intermédiaires, ce différentiel est de 7% (Wallonie 45% contre Flandre 52%). C'est à nouveau un peu moins de 2,5 milliards par an qui sont ainsi produits en Wallonie mais qui sont dépensés en dehors de notre territoire.

L'Iweps explique ces différences par l'effet de « taille » de l'économie flamande qui, parce que plus grande, peut intégrer sur son territoire une plus large partie de la demande de ses agents économiques. Cependant, cette réalité s'explique également par la capacité qu'a eu la Flandre de construire un écosystème économique sur son territoire. Il faut donc tirer les enseignements de cette réalité pour tisser, nous aussi, en Wallonie, un écosystème économique susceptible de produire ici les éléments nécessaires pour répondre aux besoins de nos entreprises et de nos ménages. C'est tout le sens de mon appel à davantage de patriotisme économique.

On constate que la part des **dépenses privées de recherche et développement** dans le PIB régional wallon atteint un niveau remarquablement élevé dans une perspective belge et surtout européenne.

Toutefois, comme le signale le Conseil wallon de la politique scientifique, une analyse plus fine montre que les efforts en R&D sont fortement concentrés au sein des branches manufacturières de haute technologie (plus de 50 % des dépenses en 2011), parmi lesquelles la pharmacie occupe une place prépondérante. De plus, les dépenses sont également fortement concentrées au sein des grandes entreprises, tandis que les efforts des entreprises wallonnes plus petites sont plus modestes qu'en Flandre et dans des pays européens tels que les Pays -Bas.



Les résultats de l'enquête communautaire sur l'Innovation (CIS – 2012) menée au niveau européen montrent qu'en Wallonie, la proportion d'entreprises qui développent

des activités innovantes est plus faible qu'en Flandre. Cependant, si l'on compare cette situation à celle de 2008, la Wallonie apparaît en progression alors que la Flandre est en régression. Par ailleurs, tant en 2008 qu'en 2012, la Wallonie fait mieux que la moyenne européenne.

- ✓ **Wallonie** : 52,7 % en 2012 contre 52 % en 2008
- ✓ **Bruxelles** : 55,3 % en 2012 contre 55,5 % en 2008
- ✓ **Flandre** : 56,4 % en 2012 contre 60,3 % en 2008
- ✓ **EU-28** : 48,9 % en 2012 contre 51,6 % en 2008

| Entreprises innovantes par classe de taille (en pourcentage du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

SOURCE : EUROSTAT, ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE SUR L'INNOVATION (CIS)

| | Grandes entreprises (plus de 250 personnes) | | | PME (moins de 250 personnes) | | | TOTAL | | |
|-----------|--|------|------|------------------------------|------|------|-------|------|------|
| | 2008 | 2010 | 2012 | 2008 | 2010 | 2012 | 2008 | 2010 | 2012 |
| Wallonie | 91,6 | 89,1 | 87,7 | 51,2 | 52,3 | 51,8 | 52,0 | 53,4 | 52,7 |
| Bruxelles | 78,9 | 90,3 | 91,6 | 84,2 | 86,7 | 79,9 | 55,5 | 63,1 | 55,3 |
| Flandre | 84,2 | 85,7 | 70,9 | 59,4 | 60,0 | 55,5 | 60,3 | 61,0 | 56,4 |
| Belgique | 83,8 | 87,2 | 83,5 | 57,2 | 58,4 | 54,4 | 58,1 | 59,6 | 55,6 |
| UE-28 | 78,8 | 76,5 | 76,4 | 50,5 | 52,0 | 47,9 | 51,6 | 52,9 | 48,9 |

Toutefois, au sein de la population des grandes entreprises, la proportion de celles qui innovent compte parmi les plus élevées à l'échelle internationale. La faiblesse du résultat global est ainsi le reflet d'un taux particulièrement faible d'entreprises innovantes parmi les plus petites entreprises.

Il est aussi surprenant de constater que, malgré des efforts remarquables de la part des entreprises wallonnes en recherche et développement, la commercialisation de nouveaux produits est relativement faible dans une perspective internationale.

Toutefois, comme le signale une étude du Bureau fédéral du Plan relative à l'analyse de la compétitivité belge, ce paradoxe s'explique en partie par la concentration des activités de R&D au sein des grandes firmes multinationales présentes sur le territoire. En effet, ces entreprises, actives bien souvent à l'échelle mondiale, ont pour habitude de localiser les différents stades du processus de production en différents lieux en fonction des avantages comparatifs de chacun. Ainsi l'organisation de leur chaîne de valeur peut très bien impliquer que les résultats de leur recherche menée en Wallonie débouchent sur une production de biens et services sur un autre territoire au niveau européen voire mondial.

2.5. Au-delà des indicateurs économiques

Vous le savez, à côté des indicateurs purement économiques, d'autres indicateurs permettent désormais de donner un éclairage plus complet de la situation sociale et économique d'une région.

À la demande du Gouvernement, l'Iweps a ainsi développé une série d'indicateurs dits « complémentaires » au PIB. Ces derniers ne permettent pas, en l'état, une comparaison internationale ni même intra-belge. Ils permettent cependant une approche rétrospective intéressante.

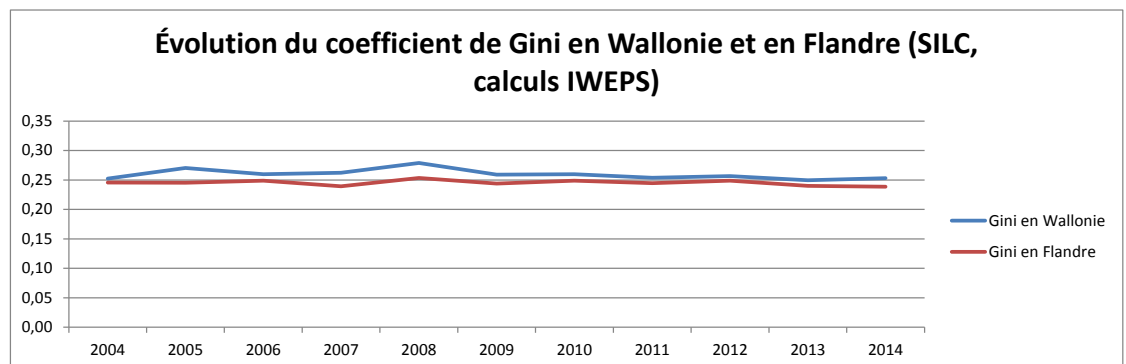
Ainsi, l'**indice de situation sociale**² met en évidence des évolutions favorables en Wallonie quant au nombre d'adultes et de jeunes formés, au salaire moyen annuel, à la sécurité routière ou encore à la réduction du déséquilibre entre les salaires des hommes et des femmes. Il met également en évidence des points en régression : coût de l'énergie, surendettement, augmentation de l'écart entre les revenus, augmentation des maladies chroniques...

Par ailleurs, le **coefficient de Gini** m'apparaît également comme pertinent en ce qu'il (1) mesure l'inégalité globale et permet (2) une comparaison internationale toujours éclairante.

Selon les derniers chiffres disponibles (en quête 2014) via l'enquête SILC, le coefficient de Gini serait relativement faible en Wallonie comparé aux autres pays européens.

- ✓ Wallonie : 25,3
- ✓ Flandre : 23,8
- ✓ Bruxelles : 35,7
- ✓ France : 29,2
- ✓ Allemagne : 30,7
- ✓ EU-28 : 30,9

² L'IIS est un indice synthétique qui cherche à dresser un panorama statistique de la situation sociale en Wallonie sur une période d'au moins dix ans. Il s'articule autour de dimensions généralement reconnues comme constituant des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population (121 indicateurs).



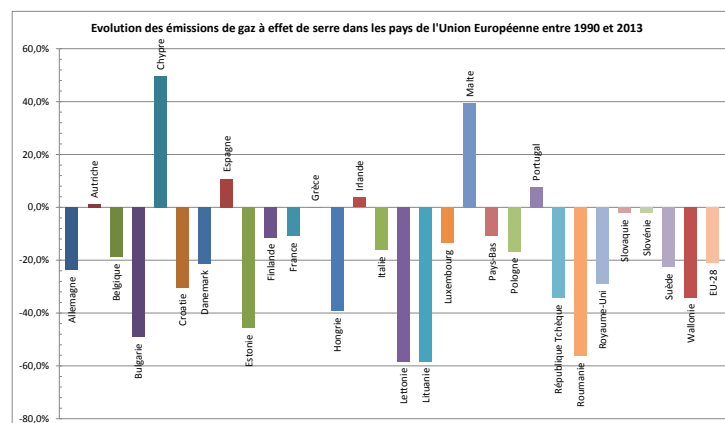
Comme le mentionne l'Iweps, cela s'explique essentiellement par le modèle social belge (sécurité sociale) et wallon : un marché du travail bien encadré, un État social développé et un modèle de concertation sociale ouvert et participatif fondé sur le respect mutuel et la recherche permanente du consensus dont l'aboutissement de la récente réforme des aides à l'emploi est un exemple concret.

Depuis 2003, le taux de déprivation matérielle sévère en Wallonie est globalement resté stable. En 2014 (SILC), ce taux (entre 6,2% et 11,8%) est moins élevé qu'à Bruxelles (autour de 15%) mais plus élevé qu'en Flandre (autour de 3%). Il est également similaire à la moyenne de l'UE (9%).

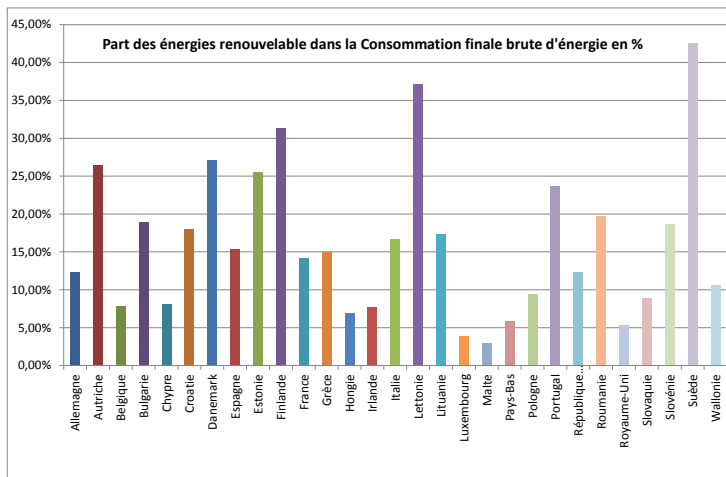
On peut également se réjouir de l'impact favorable de nos efforts destinés à inscrire la Wallonie dans la transition énergétique.

- ✓ Avec, en 2013, une réduction de 34,1 % de nos gaz à effet de serre par rapport à 1990, nous rencontrons déjà l'objectif européen fixé à l'échéance de 2020 (réduction de 30 %) (données Awac), faisant de nous le neuvième pays européen le mieux classé (1^{er} de UE-15).
- ✓ Par ailleurs, la part occupée par les énergies renouvelables en Wallonie en 2015 est de 10,7 contre 7,9 % au niveau belge faisant de nous le 19^e meilleur pays européen (11^e de l'UE-15).

Émission de gaz à effet de serre



Part d'énergie provenant de sources renouvelables



Voici donc pour les indicateurs, qui sont autant de guides pour l'action du Gouvernement, une action pilotée, évaluée et adaptée en permanence au regard de son impact concret et de nos objectifs.

J'en viens donc à mon focus de cette année, que je souhaite opérer sur la question des transferts nord-sud.

3. Vers une Wallonie toujours plus responsable de son avenir !

3.1. Des économies enchevêtrées

On pourrait penser avoir déjà tout dit à ce sujet, tant les analyses scientifiques se sont accumulées au fil des années. Pourtant, **l'enchevêtrement des économies invite à poser un tout autre regard sur les transferts interrégionaux**, sur lesquels le Gouvernement flamand vient de commander une nouvelle étude universitaire.

Nous reviendrons sur leur montant mais il apparaît d'ores et déjà que celui-ci soutient le pouvoir d'achat de ménages wallons qui consomment des biens et services importés à 40 % des autres Régions. La consommation privée est en effet responsable de plus de la moitié des 16 milliards d'euros de déficit commercial de la Wallonie vis-à-vis de la Flandre et de Bruxelles.

Lorsque l'on parle de transferts, encore faut-il savoir ce que l'on vise.

- ✓ Il y a premièrement les transferts « institutionnels » (1) qui sont prévus dans le cadre de la Loi spéciale de financement (LSF).
- ✓ Et il y a ensuite les transferts liés à la sécurité sociale (2). Pour ces derniers, de quoi parle-t-on ? Pas de transferts prévus et coulés dans une loi mais bien de ce que les Wallons « consomment » du budget de la sécurité sociale par rapport à leur contribution (cotisations sociales), autrement dit la solidarité « interpersonnelle ».

Je vous propose d'objectiver la chose.

3.2. Les transferts institutionnels de la LSF

Tout d'abord, en ce qui concerne les transferts institutionnels tels que prévus dans la loi spéciale de financement (LSF).

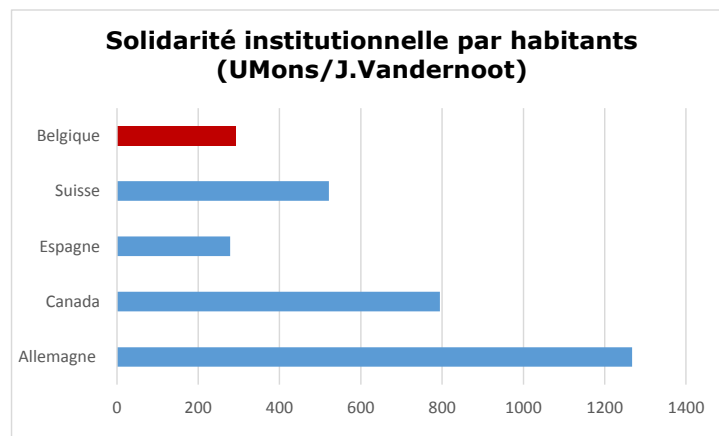
Ils naissent de (et avec) la fédéralisation de la Belgique et sont conçus comme un mécanisme à « cliquet » destiné à permettre à chaque entité d'assurer aux citoyens un niveau de vie et une qualité de l'action publique conforme à nos sociétés.

Un pas décisif est franchi avec la réforme de 1988-1989 qui crée la Région bruxelloise et donne significativement plus de compétences aux entités fédérées. C'est à ce moment que naît l'intervention de solidarité nationale (ISN) dont la base est le

rendement de l'impôt des personnes physiques (IPP). En clair, la solidarité aide les Régions dont l'IPP par habitant est inférieur à la moyenne nationale.

Selon une récente thèse de doctorat menée par Julien Vandernoot à l'Université de Mons, cette solidarité institutionnelle correspondait, en 2009, à 290,8 euros perçus par le Wallon. Cela permet à ce chercheur de conclure que, contrairement à ce que l'on entend parfois, la solidarité entre Régions en Belgique n'est pas plus élevée que dans les autres États tels que le Canada, l'Espagne ou la Suisse. Au contraire, c'est même en Belgique que la solidarité est la plus faible !

En effet, la solidarité allemande s'élève à 1 267,3 euros par habitant ; un montant qui s'élève à 794,8 euros au Canada, 278,7 euros en Espagne et 521,5 euros en Suisse.



En Belgique, nous sommes donc très loin des transferts qui ont eu lieu en Allemagne depuis sa réunification mais aussi dans des pays comme le Canada ou la Suisse qui n'ont pas connu un tel phénomène.

Depuis, la loi spéciale du 6 janvier 2014 a rebattu les cartes. L'ISN, a été remplacé par le MSN, pour « montant de solidarité nationale ». Concrètement, ce qui a changé, c'est que la solidarité entre entités est désormais plafonnée et, afin d'amortir le choc, un mécanisme de transition dégressif, allant de 2015 à 2034, a été introduit. Pour la Wallonie, cela signifie que le transfert institutionnel est « gelé » à 652 millions qui sont voués à s'éteindre progressivement sur une décennie, à partir de 2025.

Progressivement, cela signifie une diminution de 10 % par an sur une période de dix ans. Cela représente donc 60 millions de recettes en moins par an à partir de 2025. Je le dis sans appréhension : nous l'assumerons. C'est d'ailleurs bien moins que les 275 millions annuels que va nous coûter – et bien avant 2025 ! - le tax shift fédéral.

3.3. Les transferts interpersonnels de la sécurité sociale

Au-delà de ce mécanisme de solidarité en voie d'extinction, il convient aussi de savoir à combien s'élèvent les transferts liés à la sécurité sociale.

Sur ce point, une étude réalisée en 2015 par le **Centre de recherche en économie régionale et politique économique de l'Université de Namur** (Cerpe) estime ces transferts venant de la Flandre à 7,3 milliards au profit de la Wallonie (et à 500 millions au profit de Bruxelles).

Une autre étude, réalisée en 2014 par le **centre d'étude Vives de la KUL** mentionne quant à elle qu'en 2011, la Flandre a transféré 6,17 milliards d'euros à la Wallonie, en chiffres absolus, c'est un peu moins qu'en 2010 (6,43 milliards).

D'autres études, plus anciennes, situent également les transferts dans le même ordre de grandeur :

- C'est le cas de l'étude (2011) du **professeur Mignolet** (Université de Namur) qui estime les transferts à 6,8 milliards en 2008 et à 5,8 en 2010.
- Ou de l'**étude de l'administration flamande du budget** (étude Abafim-2003) et d'un **rapport de la BNB** (2005), qui les chiffre à 6,6 milliards (dont 1,2 pour Bruxelles).

Nous pouvons donc raisonnablement affirmer que les transferts liés à la sécurité sociale s'élèvent entre 6 et 7 milliards, quelle que soit la méthodologie utilisée.

Lorsque l'on évoque les consommations de la sécurité sociale, on vise en réalité six types de dépenses :

1. les soins de santé ;
2. les allocations familiales ;
3. les indemnités d'invalidité et d'incapacité de travail ;
4. les prépensions et les crédits-temps ;
5. les allocations de chômage ;
6. et les pensions.

Si l'on reprend ces différents postes, on constate premièrement qu'il n'y a **pas de surconsommation wallonne** (1) **en matière de soins de santé**. Ce n'est pas moi qui l'affirme mais bien l'Inami dans un rapport de 2015 ; un rapport qui met, par ailleurs, en évidence que c'est en Flandre que se situent les arrondissements les plus dépensiers (Eeklo, Flandre occidentale, Furnes, Ostende, Ypres et Roulers).

Il est vrai que les chiffres bruts montrent que la consommation moyenne de soins est plus élevée en Wallonie :

- ✓ Alors qu'en 2013, la facture moyenne des soins de santé du Belge s'élevait à 2 309 euros pour l'assurance maladie, celle du Flamand s'élevait à 2 320 euros et celle du Wallon à 2 349. La différence entre les deux Régions « culmine » donc à... 29 euros par an et par assuré Inami. En réalité, c'est la consommation

de soins du Bruxellois, largement inférieure à la moyenne nationale avec 2 116 euros, qui amène cette dernière en dessous des dépenses wallonnes et flamandes. Quand le Belge prélève 100 euros dans le budget de la sécu, le Flamand ponctionne 100,5 euros, le Wallon 101,7 euros et le Bruxellois seulement 91,7.

Cependant, il faut comparer ce qui est comparable et remettre ces chiffres dans leur contexte. Ainsi, l'Inami mentionne qu'il est intéressant de neutraliser l'influence de certains facteurs sur les dépenses brutes (écueils liés à l'âge ou au statut socio-économique).

- ✓ Dans ce cas, l'indice de consommation par assuré en Wallonie (100,8/BEL=100) s'écarte encore moins de la moyenne nationale que celui de la Flandre (101,8). À Bruxelles, le même exercice aboutit à un écart réduit par rapport à la moyenne belge tout en restant inférieur à celle-ci (96,9).

Cette prétendue surconsommation wallonne n'apparaît pas davantage lorsque l'on aborde la question sous l'angle de l'offre médicale. En effet, alors que la Wallonie présente une densité de médecins bien supérieure à la Flandre (+22 %) la consommation médicale s'y écarte d'à peine 1 % par rapport à la Région flamande. On est donc très loin d'une consommation amplifiée par l'offre.

L'argument de surconsommation ne se vérifie pas plus lorsqu'on observe **(2) les allocations familiales** puisque les chiffres démontrent que la répartition des dépenses est très proche de la répartition de la population.

Aucune surconsommation wallonne non plus **(6) en matière de pensions**. Selon les statistiques officielles de l'Office national des pensions (ONP), les Wallons représentent 31 % des bénéficiaires et 30 % du budget mensuel alors que les Flamands représentent 62 % des bénéficiaires et 63 % du budget mensuel.

En revanche, c'est vrai qu'il existe une surconsommation wallonne quant **(3) aux indemnités « invalidité et incapacité de travail » payées par l'Inami** mais elle s'explique par la nature des métiers exercés en Wallonie qui compte davantage de métiers dits « lourds ».

On constate enfin une surconsommation francophone **(5) pour les allocations de chômage**. En effet, l'étude du Cerpe met en évidence que les allocations aux demandeurs d'emploi reviennent à 39 % à des Flamands. Mais, si l'on y ajoute **(4) les prépensions et les crédits-temps**, qui ne sont finalement qu'une forme spécifique d'allocation de chômage, la proportion remonte alors à 50 % au profit des Flamands, ce qui normalise, dès à présent, la consommation wallonne observée pour les allocations de chômage et qui pourrait s'inverser grâce à la tendance baissière qui est observée en Wallonie.

Si l'on ne peut donc pas parler de surconsommations wallonnes, d'où viennent alors ces transferts de 6 à 7 milliards ?

Des recettes!

En effet, les deux tiers des cotisations ONSS en 2013 concernent des travailleurs domiciliés en Flandre et le financement alternatif de la sécurité sociale via la TVA est, lui aussi, alimenté davantage par les Flamands... du simple fait que ceux-ci sont plus riches. Il s'agit donc d'une forme de solidarité interpersonnelle justifiée par le différentiel économique qui existe toujours entre les deux Régions. Ceci nous renvoie une nouvelle fois à la nécessité de développer l'emploi en Wallonie.

Au vu de ces éléments, vivons-nous aux crochets des Flamands ? J'affirme que non !

Et l'avenir ne fera que confirmer cette situation.

Le vieillissement pèsera plus lourdement sur la Flandre, ce qui se traduira par un impact important sur les pensions et les soins de santé ; ce qui aura pour conséquence - comme le mentionnait la BNB dans un rapport de 2008 - que les transferts nord-sud devraient inévitablement s'amenuiser, et même fortement.

Face à ce constat démographique, la BNB identifiait trois scénarios à l'horizon 2030 :

- ✓ **Scénario 1** : l'écart actuel entre les taux d'emploi est maintenu.

La contribution flamande aux transferts serait revue largement à la baisse puisqu'elle passerait de 2 % en 2005 à 0,8 % en 2030. La contribution bruxelloise augmenterait de 0,1 % à 0,7 %. La Wallonie ne recevrait ainsi plus que 1,6 % du PIB contre un peu plus de 2 % en 2005.

- ✓ **Scénario 2** : la Wallonie et Bruxelles amorcent un rattrapage.

L'écart en termes de taux d'emploi serait réduit de moitié. Bruxelles, dont la population est plus jeune, deviendrait la première Région contributrice et ce, à hauteur d'1 % du PIB. La Flandre, quant à elle, verrait sa contribution diminuer.

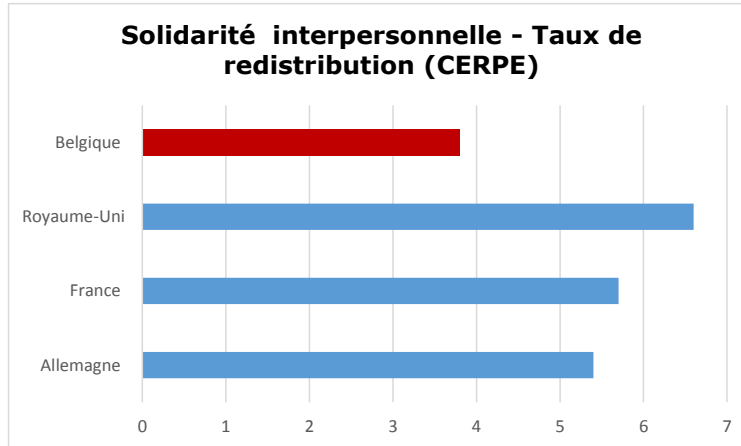
- ✓ **Scénario 3** : les taux d'emploi seraient identiques

L'apport de Bruxelles à la solidarité passerait alors à 1,1 % du PIB à l'horizon 2030 et la Flandre serait bénéficiaire des transferts.

Par ailleurs, **si l'on prend de la hauteur et si l'on compare la situation belge à celle d'autres pays européens**, nous constatons dès à présent que les flux financiers intra-belges se situent en dessous de la moyenne des transferts interrégionaux constatés dans ceux-ci³. La même étude indépendante du Cerpe que j'évoquais estime le taux de

³ Ratio revenu primaire sur revenu disponible sans soins de santé et TVA afin de permettre la comparaison européenne.

redistribution en Belgique à 3,8 % contre 5,4 % en Allemagne, 5,7 % en France et 6,6 % au Royaume-Uni.



À nouveau, de quoi parlons-nous ? Ces transferts liés à la sécurité sociale, ce sont des choses très concrètes. C'est le travailleur d'Anvers qui participe aux frais d'hospitalisation d'un Liégeois. C'est un Wallon qui participe au financement du crédit-temps d'un Ostendais. C'est un patron wallon qui finance un chômeur flamand. Il ne faut pas oublier qu'au cours de la vie, chacun passe d'un statut de contributeur à celui de bénéficiaire et vice versa... personne n'est enfermé dans un rôle. La sécurité sociale, c'est le parfait exemple de la solidarité. C'est le pari que l'on fait d'être plus fort ensemble que séparément.

Conclusion

En conclusion, chers collègues, sans prétendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, je voudrais partager avec vous quelques constats, qui vont à l'encontre de vieux préjugés à l'égard de notre Région.

- Non, la Wallonie n'est pas une région à la traîne ou en retard de développement. Tant en termes de richesse que d'emploi, la croissance de la Wallonie de ces dix dernières années a rattrapé les moyennes nationale et européenne et est plus rapide que dans les pays voisins.
- Non, la Wallonie ne vit pas aux crochets de la Flandre. Elle jouit d'une solidarité institutionnelle normale dans tout Etat fédéré et largement inférieure en volume à ce que l'on observe dans la plupart des autres Etats fédéraux. Quant à la solidarité entre les personnes, elle est l'essence-même de notre fédéralisme et elle est d'une ampleur nettement inférieure à ce que l'on observe dans d'autres pays fédéraux.

Cela étant nous faisons face à des défis, dont nous sommes parfaitement conscients. Notre économie, de petite taille et très ouverte sur le monde, ne génère pas encore suffisamment de prospérité et d'emplois sur notre territoire. Si l'on tient compte de la richesse produite par des Wallons en dehors de notre Région, on constate que nous sommes dans la moyenne européenne. Et si l'on observe les effets induits de notre développement sur les autres Régions du pays, on remarque que nous contribuons largement à la prospérité flamande. Le solde commercial net de la Wallonie vers la Flandre est, en effet, pratiquement équivalent aux transferts nord-sud.

Les chiffres que je vous ai présentés montrent que les fondamentaux de l'économie wallonne sont bons et démontrent que nos choix politiques essentiels sont efficaces.

1. Nos entreprises ont atteint des taux de rentabilité et d'innovation équivalents à ceux des autres Régions du pays. Malgré un manque persistant de financement privé, elles continuent à investir, en particulier dans la recherche et le développement. Voilà qui doit nous donner toute confiance en leur développement futur.
Et ce, d'autant plus que les entreprises qui participent aux pôles de compétitivité, dont je vous rappelle que 88 % sont des PME, croissent beaucoup plus vite que les autres en valeur et en emplois, confirmant la pertinence de cette politique industrielle innovante.
2. Cette évolution se fait, en outre, dans un contexte de cohésion sociale remarquable. Malgré des difficultés sociales évidentes et un chômage des jeunes qui ne diminue pas, les inégalités en Wallonie restent dans la moyenne européenne. Et les accords passés ces derniers mois jettent les bases d'un « modèle mosan » de concertation sociale garant de stabilité et d'efficacité.

La réforme récente des aides à l'emploi et la mise en place du contrat d'insertion, menées en très étroite concertation avec les partenaires sociaux, constituent, de ce point de vue, un remarquable succès.

3. Au-delà de ces dispositifs publics de soutien à l'emploi, les voies qu'il nous faut poursuivre pour intensifier notre redéploiement sont claires :

- encourager la révolution entrepreneuriale qui se manifeste en Wallonie, pour augmenter le nombre d'entreprises ;
- continuer à soutenir la croissance des entreprises qui en ont le potentiel, notamment en les aidant à accroître et à diversifier leurs exportations ;
- et amplifier la diversification de notre tissu économique, notamment dans le secteur des services, pour mieux capter en Wallonie les effets induits de notre développement et générer un vrai écosystème économique susceptible de créer et garder de la richesse sur notre territoire, tout en répondant aux besoins des entreprises.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, les stratégies que nous nous sommes données et que nous n'allons cesser de déployer. Toujours dans ce nouvel état d'esprit wallon, fait de collaborations intenses entre autorités publiques, entreprises et partenaires sociaux, qui est le premier gage d'une réussite qui ne peut être que collective.